

OPTION PARAMÉDICALE

Une partie importante du dispositif passerelle repose sur les enseignements de l'option paramédicale qui est proposée au choix au second semestre de la première année de licence Sciences pour la Santé.

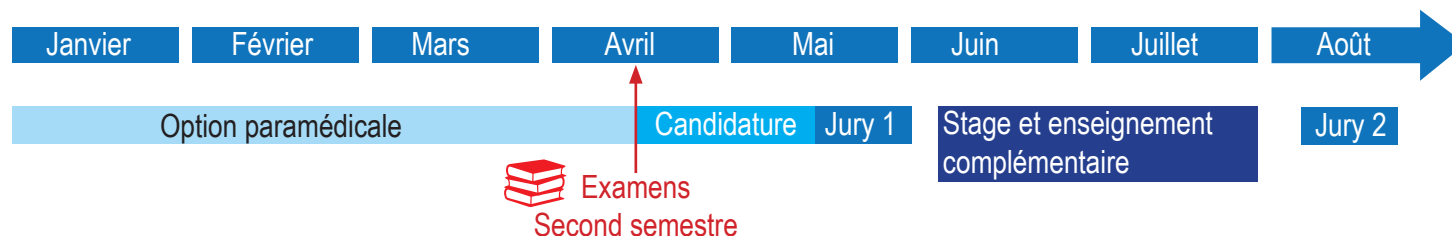
Cette option a pour but de permettre une orientation des étudiants vers les filières paramédicales et particulièrement vers les soins infirmiers.

Les enseignements de cette option comportent notamment :

- Un module « introduction à la sémiologie », dont l'objectif est de présenter les bases du vocabulaire médical et de l'examen clinique
- Un module « soins paramédicaux », qui regroupe des enseignements cœur de métier infirmiers tels que :
 - l'hygiène et la prévention des infections
 - une initiation aux gestes et soins d'urgence
 - une initiation aux soins de confort et de bien-être, aux soins relationnels
 - l'apprentissage du raisonnement clinique.



CALENDRIER DU DISPOSITIF PASSERELLE



STAGE ET ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

A l'issue du premier jury, les étudiants admis dans le dispositif passerelle effectuent un stage en soins infirmiers de 7 semaines. Ils sont encadrés pendant ce stage par des infirmiers diplômés d'état.

Les étudiants sont 4 jours par semaine sur le lieu de stage et 1 jour par semaine à l'IFSI pour des enseignements complémentaires sous forme d'ateliers pratiques permettant l'apprentissage de gestes techniques et d'enseignements théoriques venant compléter les connaissances acquises dans le cadre de l'option paramédicale.



La Faculté de Santé et les 10 Instituts de Formation en Soins Infirmiers en partenariat avec l'Université Paris Est-Créteil proposent un dispositif passerelle accessible aux étudiants de 1^{ère} année de licence Sciences pour la Santé et permettant une orientation directement en 2^{ème} année d'IFSI.

CONDITIONS D'ACCES

en 2^{ème} année d'IFSI

Etape 1 :

Pour pouvoir être acceptés dans le dispositif passerelle, les étudiants doivent avoir validé:

- La 1^{ère} année de licence Sciences pour la Santé en 1^{ère} session
- L'option paramédicale du second semestre.

Etape 2 :

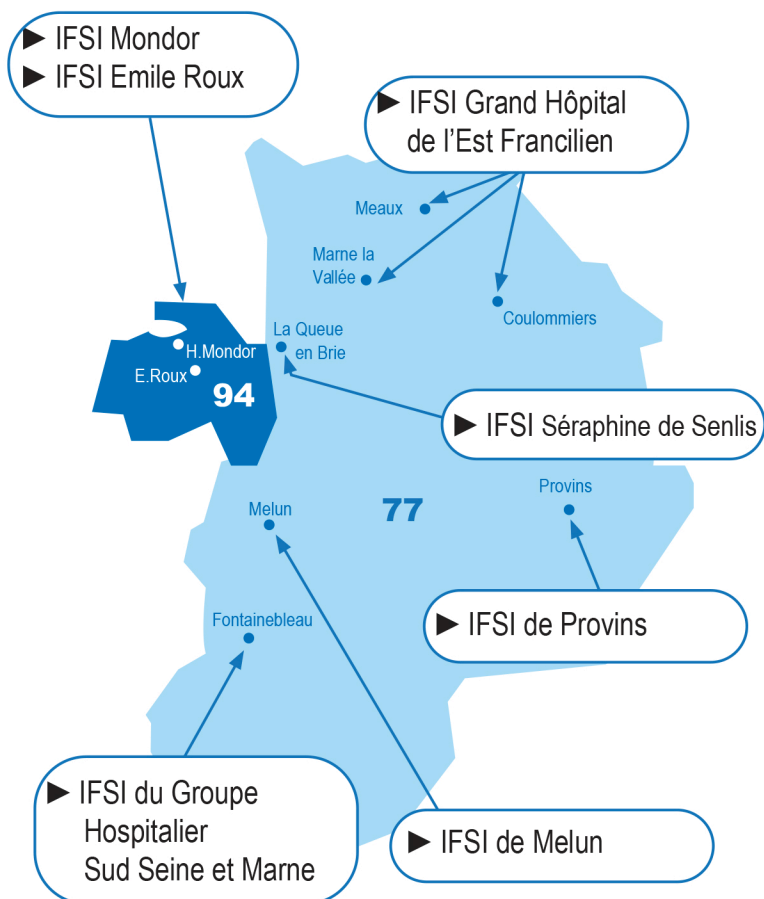
Ils sont alors admis à faire un stage en soins infirmiers de 7 semaines associé à un enseignement complémentaire.

Etape 3 :

A l'issue de la période de stage, un jury final valide l'accès des étudiants en 2^{ème} année d'IFSI.

IFSI PARTENAIRES

Val de Marne et Seine et Marne



CONTACT

Département des Formations Paramédicales

UFR de Santé - Université Paris-Est Créteil

8 Rue du Général Sarrail - 94000 Créteil

mail : ifsi@u-pec.fr

<https://sante.u-pec.fr/paramedical/formation-en-soins-infirmiers>